



RESEARCH ARTICLE

ANALYSE DE LA STRATÉGIE NATIONALE D'EXPORTATION DU MANIOC ET SES DERIVÉS EN CÔTE D'IVOIRE

*Gouaré Lee Fielze AMEME

Doctorant en Action Humanitaire et Développement Durable, à la Chaire Unesco de l'Université Félix Houphouët-Boigny Cocody, Côte d'Ivoire

ARTICLE INFO

Article History:

Received 09th March, 2025
Received in revised form
21st April, 2025
Accepted 19th May, 2025
Published online 30th July, 2025

Keywords:

Manioc, Stratégie Nationale, Contraintes, Exportation, Compétitivité, Côte d'Ivoire.

*Corresponding author:

Gouaré Lee Fielze AMEME

ABSTRACT

Cette étude s'inscrit dans le cadre de l'analyse de la stratégie nationale d'exploitation du manioc et de ses dérivés en Côte d'Ivoire. Son objectif principal est d'analyser les contraintes qui freinent l'atteinte des résultats escomptés par ladite stratégie. L'hypothèse de travail repose sur l'idée que la faiblesse de l'exploitation nationale et internationale du manioc ivoirien découle d'un ensemble de contraintes structurelles, organisationnelles, commerciales et environnementales qui affectent les maillons essentiels de la chaîne de valeur. Le travail a reposé sur un échantillon de 354 personnes déterminées selon la technique d'échantillonnage accidentel. Pour rendre compte de l'objet d'étude, la théorie de l'approche des chaînes de valeur agricoles et la théorie institutionnaliste du commerce international ont été choisies. Les techniques de recueil des données sont la recherche documentaire, l'observation, le questionnaire et l'entretien. Pour analyser les données recueillies, nous avons eu recours à la méthode qualitative et quantitative. Il ressort de nos investigations que cette stratégie est confrontée à trois grands types de contraintes : celles liées à la capacité d'approvisionnement (comme le manque d'équipements, la faible mécanisation ou les mauvaises pratiques post-récoltes), celles liées à l'environnement des affaires (coûts de transport, accès au foncier et au financement), et celles liées à l'accès aux marchés (non-respect des normes, absence de marketing international, méconnaissance des tendances). Ces contraintes réduisent la compétitivité du manioc ivoirien sur les marchés internationaux et freinent l'impact de la stratégie nationale. Ces résultats soulignent l'urgence d'une action coordonnée pour lever les freins systémiques qui entravent la performance de la filière. Ces résultats confirment l'hypothèse de travail.

Copyright © 2025, Gouaré Lee Fielze AMEME. 2025. This is an open access article distributed under the Creative Commons Attribution License, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

Citation: Gouaré Lee Fielze AMEME. 2025. "Analyse de la stratégie nationale d'exportation du manioc et ses dérivés en Côte d'Ivoire". *International Journal of Current Research*, 17, (07), 34104-34121.

INTRODUCTION

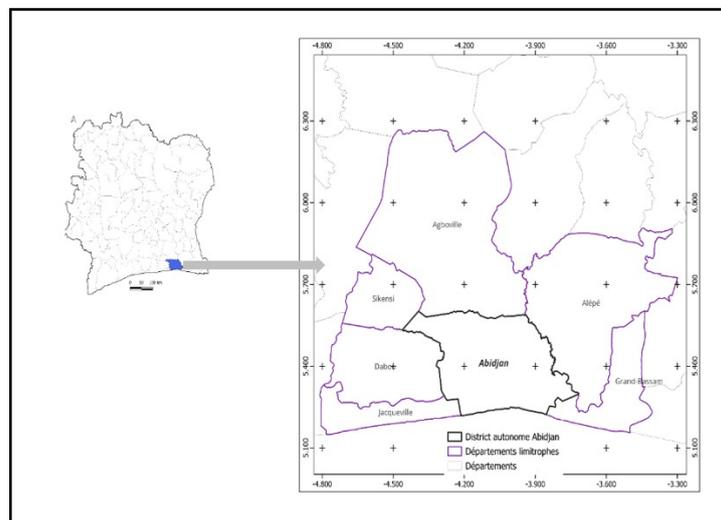
La Côte d'Ivoire, première puissance agricole de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), bénéficie d'un potentiel agro-climatique remarquable qui en fait l'un des géants agricoles de la sous-région. Contribuant à elle seule à environ 40 % du PIB nominal de l'UEMOA et représentant 21 % de sa population totale, elle s'impose également comme le premier marché et la principale puissance économique de la zone (UEMOA, 2024). Dotée d'environ 9 millions d'hectares de terres arables, d'un climat favorable et d'un réseau hydrographique dense, elle cultive une diversité de produits agricoles tant pour la consommation locale que pour l'exportation (Kouadio & N'Guessan, 2019). Le manioc (*Manihot esculenta*), en particulier, constitue l'un des produits les plus cultivés et consommés du pays. Culture de subsistance par excellence, il est aujourd'hui classé parmi les principales cultures vivrières nationales aux côtés de l'igname, du riz et du maïs (FAO, 2022). En 2020, la Côte d'Ivoire a produit environ 6,4 millions de tonnes de manioc, se plaçant au 7^e rang des pays producteurs en Afrique, derrière le Nigeria, le Ghana et la République démocratique du Congo (FAOSTAT, 2022). Le manioc constitue une ressource stratégique, non seulement pour la sécurité alimentaire nationale, mais aussi comme une matière première potentielle pour les industries de transformation alimentaire, pharmaceutique et énergétique (Soumahoro, 2021). Dans cette logique, l'État ivoirien a engagé depuis les années 2010 plusieurs politiques publiques en vue de structurer la filière manioc. Le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA), décliné en deux phases (2012-2016 puis 2018-2025), a identifié le manioc comme culture prioritaire à fort potentiel de transformation et d'exportation (MINADER, 2021). Il s'en est suivi la mise en œuvre de stratégies ciblées telles que la promotion des PME agro-industrielles, la mise en place de centres de transformation ruraux, ou encore la facilitation de l'accès au financement pour les producteurs (Konan & Kouakou, 2020). Toutefois, malgré l'ensemble de ces initiatives, la chaîne de valeur du manioc demeure peu compétitive à l'international. Selon le Centre de Promotion des Exportations (CEPEX, 2022), les exportations ivoiriennes de manioc et de ses produits dérivés représentent à peine 1,8 % du volume total des exportations agricoles nationales. Cette performance contraste fortement avec le potentiel productif du pays, et illustre un paradoxe économique majeur.

Alors que le pays produit massivement, il exporte très peu. Ce constat soulève de nombreuses interrogations sur l'efficacité réelle des stratégies nationales mises en place. Plusieurs études identifient des freins structurels qui expliquent cette faiblesse de l'exportation : manque d'unités industrielles de transformation répondant aux normes internationales, insuffisance de certification sanitaire, faiblesse des infrastructures logistiques (routes, conservation, emballage), inadéquation entre l'offre locale et les exigences des marchés extérieurs, ainsi qu'un déficit de coordination entre les acteurs de la filière (Yao & N'Dri, 2021 ; Ouattara, 2023). De plus, la majorité des producteurs restent de petits exploitants faiblement mécanisés, ce qui affecte la régularité, la qualité et le volume de la production destinée à l'exportation (Bamba, 2020). Ces obstacles, bien que connus, semblent encore mal adressés par les politiques publiques actuelles. Ce déséquilibre entre le potentiel productif national et la performance exportatrice soulève une question centrale à laquelle cette étude se propose de répondre : quelles sont les principales contraintes qui entravent la mise en œuvre effective de la stratégie nationale d'exportation du manioc et de ses dérivés en Côte d'Ivoire, malgré un potentiel agroéconomique reconnu ? Cette question permet de formuler l'objectif et l'hypothèse de recherche. L'objectif général de cette étude est d'analyser les contraintes limitant la performance de la stratégie nationale d'exportation du manioc et de ses dérivés en Côte d'Ivoire. Il s'agit particulièrement de décrire la stratégie nationale de développement et d'exportation du manioc en Côte d'Ivoire, et de déterminer les contraintes qui entravent la mise en œuvre effective de cette stratégie. L'hypothèse de travail stipule que la faiblesse de l'exploitation nationale et internationale du manioc ivoirien découle d'un ensemble de contraintes structurelles, organisationnelles, commerciales et environnementales qui affectent les maillons essentiels de la chaîne de valeur. Dans le cadre de cette étude, nous avons exploré deux (02) théories essentielles pour analyser les contraintes qui entravent la mise en œuvre effective de la stratégie nationale d'exportation du manioc et de ses dérivés en Côte d'Ivoire. La première est l'approche des chaînes de valeur agricoles, développée notamment par Kaplinsky et Morris (2001), puis enrichie par les travaux de Gary Gereffi dans le cadre du Global Value Chain Initiative, permet d'analyser la performance d'une filière à travers tous ses maillons – de la production à la commercialisation. Cette approche met en évidence l'importance de la coordination verticale entre les acteurs, de la transformation locale des produits, de la conformité aux normes de qualité, ainsi que de la maîtrise logistique. Appliquée à la filière manioc en Côte d'Ivoire, cette théorie nous a permis de poser l'hypothèse selon laquelle la faiblesse d'infrastructures de transformation, le faible niveau de mécanisation, l'organisation peu structurée des producteurs et les dysfonctionnements logistiques limitent fortement les capacités d'exportation du pays. Et la deuxième est la théorie institutionnaliste du commerce international, dont les fondements ont été posés par Douglass North (1990) et enrichis par des auteurs comme Rodrik (2008), insiste sur le rôle des institutions, des régulations et des normes dans l'intégration commerciale des pays. Elle souligne que l'accès aux marchés mondiaux n'est pas uniquement une affaire d'offre, mais dépend aussi de la capacité des États et des filières à répondre à des exigences institutionnelles (normes sanitaires, certifications, traçabilité, etc.). Cette théorie a permis de comprendre que les exigences strictes des marchés internationaux en matière de qualité et de traçabilité constituent des barrières majeures à l'exportation des produits dérivés du manioc ivoirien, en l'absence de dispositifs nationaux performants de conformité.

MÉTHODOLOGIE

La méthodologie porte sur le site et les participants à l'étude, les techniques de collecte des données, les méthodes d'analyse et de traitement des données.

Site et participants: Le District d'Abidjan, objet de cette étude, est situé au sud de la Côte d'Ivoire. Il comprend dix communes ainsi que trois sous-préfectures : Songon, Bingerville et Anyama. Il se trouve entre les latitudes 5°10 et 5°38 Nord et les longitudes 3°45 et 4°21 Ouest. S'étendant sur 2119 km², il abrite une population estimée à 6 321 017 habitants selon le RGPH de 2021. Le district est bordé au sud par l'océan Atlantique, à l'ouest par les départements de Dabou et Jacqueville, à l'est par ceux de Grand-Bassam et Alépé, et au nord par Sikensi et Agboville. Le climat de la région est de type équatorial de transition, caractérisé par quatre saisons distinctes : deux saisons sèches et deux saisons pluvieuses, différenciées par le régime des précipitations (Tapsoba, 1995).



Source: Gouaré Lee Fielze AMEME, 2025

Figure 1. Présentation de la zone d'étude

L'enquête de terrain s'est déroulée sur une période de 10 mois, allant de février à novembre 2024, dans le district d'Abidjan. Cette période a été choisie stratégiquement afin de coïncider avec les pics d'activité commerciale et de transformation des produits agricoles, notamment ceux liés au manioc et à ses dérivés. Elle a permis de rencontrer des acteurs clés aux différents niveaux de la chaîne (producteurs urbains et périurbains, transformateurs, exportateurs, agents institutionnels) dans un contexte où les flux logistiques et les contraintes opérationnelles étaient pleinement observables. Ce calendrier a également permis de participer à deux rencontres sectorielles organisées par l'Agence Côte d'Ivoire Export et le Ministère du Commerce, offrant des données actualisées et des témoignages pertinents pour les objectifs de l'étude. Le district d'Abidjan a été retenu comme site d'étude en raison de sa position stratégique dans le dispositif économique et commercial de la Côte d'Ivoire. Capitale économique du pays, Abidjan concentre plus de 80 % des activités industrielles (INS, 2022) et abrite les principaux centres logistiques, portuaires et douaniers impliqués dans les circuits d'exportation des produits agricoles, notamment le manioc et ses dérivés. Le Port Autonome d'Abidjan, véritable poumon du commerce extérieur ivoirien, constitue le principal point de sortie des marchandises à destination des marchés internationaux, ce qui en fait un lieu d'observation idéal pour analyser les contraintes liées à la logistique, aux normes sanitaires, et aux formalités d'exportation. Par ailleurs, le district d'Abidjan est également un nœud d'interconnexion entre les zones de production intérieure (notamment le centre et l'ouest du pays) et les marchés extérieurs. Il regroupe plusieurs structures publiques et privées impliquées dans la mise en œuvre de la stratégie nationale, telles que les directions générales du commerce extérieur, les représentations de la FIRCA, de l'ANADER, de l'Agence Côte d'Ivoire Export, ainsi que des entreprises agroalimentaires engagées dans la transformation et la commercialisation du manioc. De plus, selon le Ministère du Commerce (2023), plusieurs projets pilotes en matière de certification, d'emballage, et de valorisation des produits dérivés du manioc ont été expérimentés dans le district d'Abidjan, ce qui en fait un terrain d'étude particulièrement pertinent pour interroger les écarts entre la stratégie nationale et la réalité de sa mise en œuvre. Dans le cadre de cette étude, la technique d'échantillonnage accidentel a été adoptée. Ce choix repose sur la nécessité de recueillir des données auprès d'acteurs disponibles et accessibles sur le terrain, sans plan de sondage préétabli, mais avec un ancrage réel dans la filière du manioc. Au total, 354 personnes ont été enquêtées dans le district d'Abidjan. Il s'agit notamment de productrices de manioc, transformatrices artisanales (productrices d'attiéké, de gari, de tapioca, de farine, etc.), vendeuses de produits dérivés sur les marchés vivriers, grossistes, transporteurs, revendeuses urbaines, ainsi que petits exportateurs informels et agents de coopératives agricoles. Cette méthode s'est révélée pertinente pour capter une diversité de voix, souvent négligées dans les enquêtes structurées, mais dont l'expérience concrète est indispensable à la compréhension des dysfonctionnements et des blocages de la stratégie nationale d'exportation. Ces différents acteurs ont permis de mettre en lumière des réalités structurelles fondamentales. Les transformatrices et vendeuses d'attiéké ont souligné l'absence d'unités modernes de transformation, la pénibilité du travail artisanal, et le manque d'accompagnement technique pour atteindre les standards d'exportation. Les productrices rurales ont évoqué les difficultés liées au stockage, au transport et à la faiblesse des débouchés rémunérateurs. Les commerçantes ont dénoncé l'instabilité des prix, la concurrence déloyale et le manque d'organisation sectorielle. Les exportateurs de petite échelle et les transporteurs ont quant à eux insisté sur les coûts logistiques élevés, les lenteurs administratives, et l'absence de circuits formels bien structurés. Cette diversité d'acteurs a apporté une richesse analytique permettant d'interroger la stratégie nationale non seulement à travers ses intentions, mais aussi à partir des réalités vécues à la base. Le tableau suivant présente le récapitulatif des participants:

Tableau 1. Récapitulatif de la population et de l'échantillon d'étude

Catégories d'acteurs enquêtés	Effectifs
Productrices de manioc	80
Transformatrices artisanales (attiéké, gari, etc.)	70
Vendeuses de manioc brut	50
Vendeuses d'attiéké et autres dérivés	60
Commerçants grossistes	30
Transporteurs	20
Exportateurs informels	14
Agents de coopératives/agriculteurs organisés	30
Total	354

Source: Gouaré Lee Fielze AMEME, 2025

Techniques de recueil des données: Dans le cadre de cette recherche, plusieurs techniques de recueil de données ont été mobilisées afin d'assurer une triangulation méthodologique et de garantir la fiabilité des informations. En premier lieu, une analyse documentaire a été effectuée à partir de sources institutionnelles, académiques et techniques. Elle a porté sur les documents de stratégie nationale d'exportation du manioc, les rapports du Ministère du Commerce, de Côte d'Ivoire Export, de la FAO, ainsi que des études de marché, des publications scientifiques et des projets agricoles pilotés par le FIRCA et la BANQUE MONDIALE. Cette revue documentaire a permis de dégager les axes politiques, les intentions stratégiques, les cibles visées, les obstacles structurels identifiés et les mécanismes d'accompagnement déjà proposés. Ensuite, un questionnaire semi-structuré a été administré à certains enquêtés (transformatrices, vendeuses de manioc, commerçants, transporteurs, producteurs), afin de collecter des données quantitatives et qualitatives sur leurs activités, leurs contraintes quotidiennes, leur niveau de structuration, leurs rapports avec les institutions, et leur perception des politiques d'exportation. Ce questionnaire comprenait des rubriques sur la production, la transformation, la commercialisation, les conditions de stockage, les débouchés et les obstacles à l'exportation. Il a été conçu pour être accessible, en langue française simplifiée ou en langue locale, selon les profils des enquêtés, afin de maximiser la compréhension et la qualité des réponses. Enfin, deux outils qualitatifs ont été utilisés : le guide d'entretien et l'observation directe. Le guide d'entretien a servi à conduire des échanges approfondis avec des responsables institutionnels (Ministère du Commerce, Direction générale des exportations, ANADER), des présidents de coopératives agricoles, et des responsables d'unités de transformation semi-industrielles. Ces entretiens ont porté sur les normes internationales, les barrières commerciales, le niveau d'industrialisation de la filière, les défis logistiques, ainsi que la place réelle du manioc dans la stratégie de diversification des

exportations ivoiriennes. L'observation directe a complété l'analyse en permettant de constater les conditions de transformation et de commercialisation sur les marchés (Yopougon, Adjamé, Abobo, Port-Bouët), les installations de stockage rudimentaires, les conditions sanitaires, et les pratiques de travail, souvent informelles et manuelles, qui limitent le respect des exigences de qualité et de traçabilité.

Méthodes d'analyse et de traitement des données: Pour traiter les données recueillies à travers le questionnaire, une analyse quantitative a été réalisée à l'aide de logiciels statistiques, notamment Excel et SPSS. Cette méthode a permis d'exploiter les réponses fournies par les 354 enquêtés, en procédant à des traitements statistiques descriptifs (fréquences, moyennes, tableaux croisés). L'objectif était d'identifier les tendances générales sur les pratiques de production, les volumes transformés, les modes de commercialisation, les contraintes rencontrées et les rapports des acteurs avec les institutions publiques et privées. Ces analyses ont permis de faire ressortir des corrélations pertinentes, notamment entre le niveau de mécanisation et les capacités de production, ou encore entre le niveau d'organisation collective et l'accès aux marchés extérieurs.

Elles ont également servi de base à l'élaboration de graphes et tableaux illustrant les réalités de la chaîne de valeur du manioc. Parallèlement, une analyse qualitative a été conduite sur les données issues des entretiens semi-directifs, des observations de terrain et des documents collectés. Cette approche a consisté à coder, classer et interpréter les discours des acteurs (producteurs, transformateurs, commerçants, responsables institutionnels), en mettant en lumière les représentations, les perceptions et les logiques d'action qui influencent leur rapport à l'exportation. Elle a permis de mieux comprendre les contraintes structurelles, telles que le manque de certification, l'inadéquation des infrastructures, ou encore les limites de l'accompagnement étatique. L'analyse qualitative a ainsi joué un rôle central dans l'identification des facteurs invisibles dans les chiffres, mais déterminants pour expliquer le paradoxe entre le potentiel productif élevé de la Côte d'Ivoire et la faiblesse de ses exportations de manioc. Elle a également permis de confronter les intentions politiques formulées dans les documents officiels aux réalités vécues par les acteurs de terrain.

RÉSULTATS

Les résultats présentent la politique de développement de la filière manioc en Côte d'Ivoire, les caractéristiques socio-démographiques des exportateurs du manioc et ses dérivés, la filière manioc en Côte d'Ivoire et les contraintes liées à la capacité d'exportation du manioc.

POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE MANIOC EN COTE D'IVOIRE: La filière manioc joue un rôle central dans l'économie agricole de la Côte d'Ivoire. Elle est essentielle à la sécurité alimentaire et représente une source de revenus pour de nombreux agriculteurs. Cependant, elle fait face à des défis liés à la productivité, à la transformation et à la commercialisation. Pour répondre à ces enjeux, plusieurs politiques et programmes ont été mis en place afin d'améliorer la compétitivité et la durabilité du secteur.

Cadre stratégique et initiatives gouvernementales: Le gouvernement ivoirien a inscrit l'agriculture comme un moteur clé du développement économique dans son Plan National de Développement (PND) et son Plan National d'Investissement Agricole (PNIA). Ces plans mettent en avant le manioc comme une culture prioritaire à développer. Le PNIA 2010-2015 a défini trois axes d'intervention pour la filière manioc. Tout d'abord, il vise l'amélioration de la productivité grâce à la diffusion de semences améliorées et à l'adoption de nouvelles techniques agricoles.

Ensuite, il promeut le développement des chaînes de valeur, en encourageant la transformation locale du manioc en produits dérivés comme la farine et l'amidon. Enfin, il prévoit le renforcement des capacités des acteurs, en facilitant la formation des agriculteurs et l'accès aux infrastructures agricoles. En 2022, le Plan National de Développement du Manioc (PNDM) a été lancé dans le cadre de la Stratégie Nationale de Développement Agricole et de Sécurité Alimentaire. Ce plan vise à accroître la production de manioc et à moderniser la filière en améliorant la structuration des producteurs et la compétitivité des produits sur les marchés locaux et internationaux.

Projets et programmes spécifiques: Pour concrétiser ces stratégies, plusieurs projets ont été mis en place afin de renforcer la filière manioc et améliorer sa rentabilité. Le Projet MANIOBE, initié en 2018 dans la région du Bélier, a pour but de diagnostiquer l'état de la filière et d'évaluer la qualité des produits transformés, en particulier l'attiéké. Ce projet vise à développer des normes pour une transformation plus industrielle et compétitive du manioc, tout en renforçant les coopératives locales. Le Projet PROFIT, lancé en 2021 dans le district autonome d'Abidjan, cible la structuration des acteurs de la filière manioc, attiéké et cultures légumières. Il aide les petits producteurs à adopter de meilleures pratiques agricoles, facilite l'accès au financement et améliore les circuits de commercialisation pour accroître les revenus des exploitants. Par ailleurs, la Côte d'Ivoire encourage la transformation industrielle du manioc. Plusieurs initiatives ont été mises en place pour développer des produits à forte valeur ajoutée, comme la farine de manioc, l'amidon et le bioéthanol. Ces transformations permettent de diversifier les débouchés et d'augmenter la rentabilité du secteur.

Cadre juridique de la filière manioc en Côte d'Ivoire: La filière manioc en Côte d'Ivoire est encadrée par un ensemble de textes législatifs et réglementaires visant à structurer la production, la transformation et la commercialisation du manioc et de ses produits dérivés. Ces dispositions s'inscrivent dans la politique agricole nationale et visent à assurer la sécurité alimentaire, la qualité des produits et la compétitivité du secteur.

Lois et réglementations agricoles applicables à la filière manioc: La production et la transformation du manioc sont régies par plusieurs textes législatifs qui encadrent le secteur agricole dans son ensemble.

- **Code Rural (Loi n° 98-750 du 23 décembre 1998):** Ce texte définit le cadre général de l'exploitation des terres agricoles, y compris celles destinées à la culture du manioc. Il précise les droits et obligations des producteurs et encadre l'accès au foncier rural, qui est un enjeu crucial pour la filière.
- **Loi sur l'orientation agricole (Loi n° 2015-537 du 20 juillet 2015):** Cette loi vise à moderniser le secteur agricole en encourageant l'industrialisation et en garantissant un accès équitable aux ressources et aux financements pour les agriculteurs, y compris ceux de la filière manioc.
- **Loi sur la commercialisation des produits agricoles (Loi n° 2019-675 du 23 juillet 2019):** Ce texte encadre la commercialisation des produits agricoles, y compris ceux issus du manioc, afin d'assurer une régulation des prix et une protection des producteurs contre les fluctuations du marché.

Réglementation sur la qualité et la transformation du manioc: Le gouvernement ivoirien a mis en place plusieurs normes et règlements pour garantir la qualité des produits issus de la transformation du manioc, notamment l'attiéké, la farine et l'amidon.

- **Normes de production et de transformation :** L'Office Ivoirien de Normalisation (CODINORM) établit des standards pour la production et la transformation du manioc afin d'assurer la qualité sanitaire des produits, notamment ceux destinés à l'exportation.
- **Encadrement des industries agroalimentaires :** Le ministère de l'Agriculture et du Développement Rural veille au respect des bonnes pratiques de transformation et au contrôle des unités industrielles produisant des dérivés du manioc, comme la farine et l'amidon.

Réglementation foncière et accès aux terres agricoles: L'accès à la terre est un enjeu clé pour la filière manioc. En Côte d'Ivoire, la terre agricole est soumise à des règles strictes visant à garantir la sécurisation foncière des exploitants.

- **Loi n° 98-750 sur le foncier rural:** Elle impose aux exploitants d'obtenir des titres fonciers pour sécuriser leur accès à la terre, ce qui peut être un frein pour les petits producteurs de manioc.
- **Politique nationale du foncier rural:** Cette politique vise à accélérer la délivrance des certificats fonciers afin de stabiliser les exploitations agricoles et encourager les investissements dans la filière manioc.

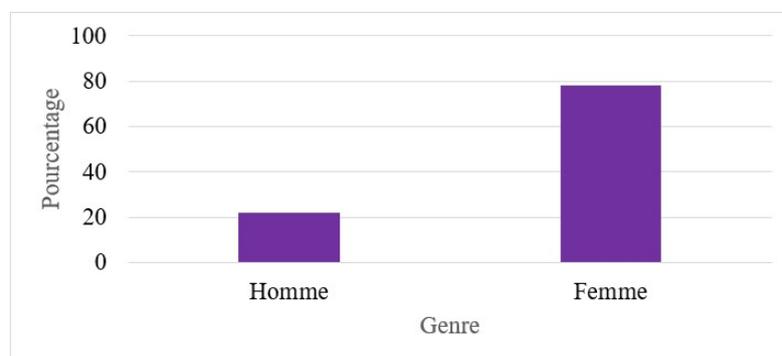
Réglementation sur l'importation et l'exportation des produits du manioc: Les produits issus de la transformation du manioc, tels que l'attiéké, sont exportés vers plusieurs pays. La réglementation commerciale encadre ces échanges afin d'assurer la compétitivité des produits ivoiriens sur le marché international.

Code des Douanes: Il fixe les droits et taxes applicables aux importations et exportations de produits agricoles, y compris ceux dérivés du manioc.

- **Accords commerciaux régionaux et internationaux :** La Côte d'Ivoire est membre de la CEDEAO et signe des accords facilitant l'exportation des produits du manioc vers les pays voisins.

CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES EXPORTATEURS DU MANIOC ET SES DERIVES

Genre des acteurs de la filière

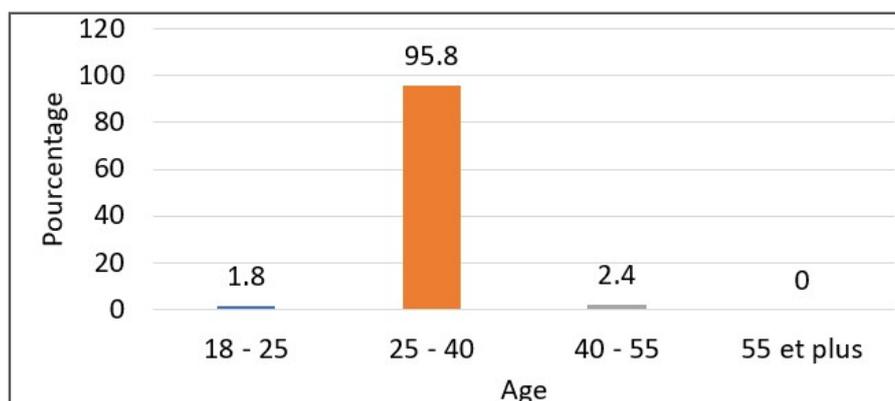


Source : Gouaré Lee Fielze AMEME, 2025

Figure 2. Répartition des exportateurs selon le genre

Les résultats montrent une forte participation des femmes (78 %) dans l'exportation du manioc en Côte d'Ivoire (Figure 2), contrastant avec la faible implication des hommes (22 %). Cela souligne le rôle prépondérant des femmes dans cette activité et pourrait indiquer des dynamiques spécifiques en termes d'accès aux ressources, aux marchés et aux financements.

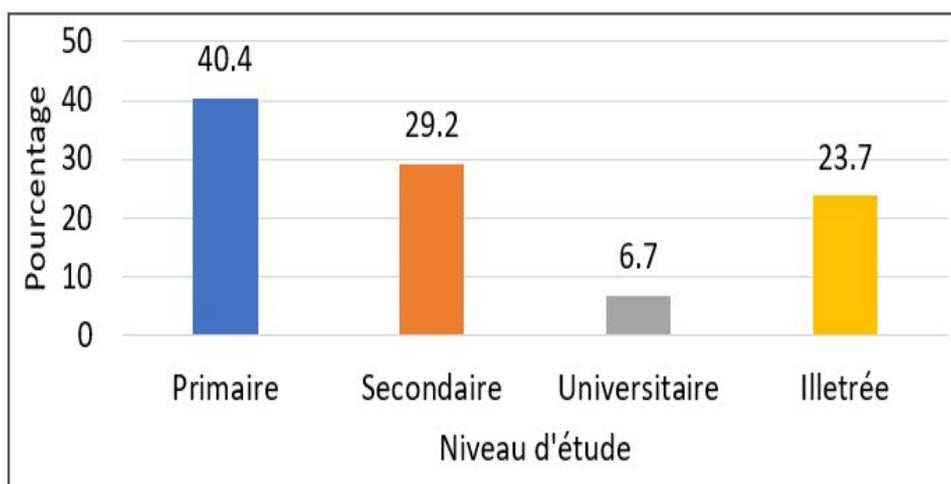
Age et niveau d'expérience des transformatrices du manioc



Source: Gouaré Lee Fielze AMEME, 2025

Figure 3. Age des productrices de dérivés de manioc

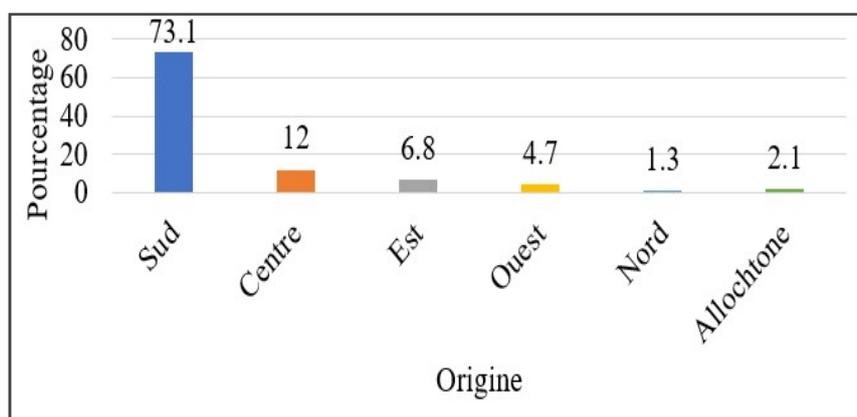
Les productrices et commerçantes des produits dérivés du manioc d'Abidjan sont majoritairement (95,8 %) âgées de 25-40 ans et plus (Figure 3), présentent généralement (97,8 %) une ancienneté dans ce métier de plus d'un an. Nous n'avons pas enregistré de productrice âgée de 55 ans voire plus. Généralement ces dernières ont cédé la main à leur fille à cause de la pénibilité dans l'activité de production. Le profil de celles-ci est similaire à ceux observés dans la production du *gari* et du *chikwangue* qui sont deux mets issus de la fermentation de la racine de manioc respectivement au Bénin et au Congo (Trèche, 1995 ; Massamba et al., 2001).



Source: Gouaré Lee Fielze AMEME, 2025

Figure 4. Niveau d'instruction des productrices de dérivés de manioc

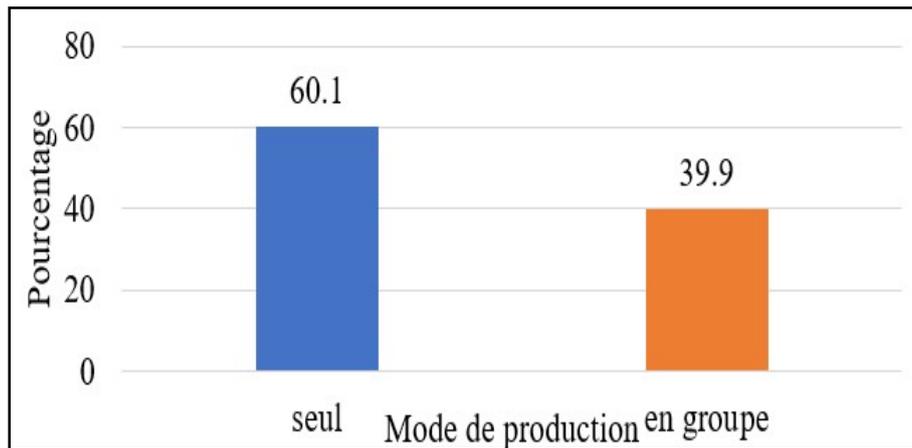
Niveau d'instruction et origine des transformatrices: Les transformatrices du manioc sont essentiellement de niveau d'instruction du primaire (40,4 %), du secondaire (29,2 %), illettrées (23,7%) contre seulement 6,7 % de niveau universitaire.



Source: Gouaré Lee Fielze AMEME, 2025

Figure 5. Lieu d'origine des productrices de dérivés de manioc

Elles sont originaires du sud (73,1 %), du centre (12 %), de l'est (6,8 %), de l'ouest (4,7%), du nord (1,3%) de la Côte d'Ivoire contre 2,1% de ressortissants ouest-africains (Figure 5).

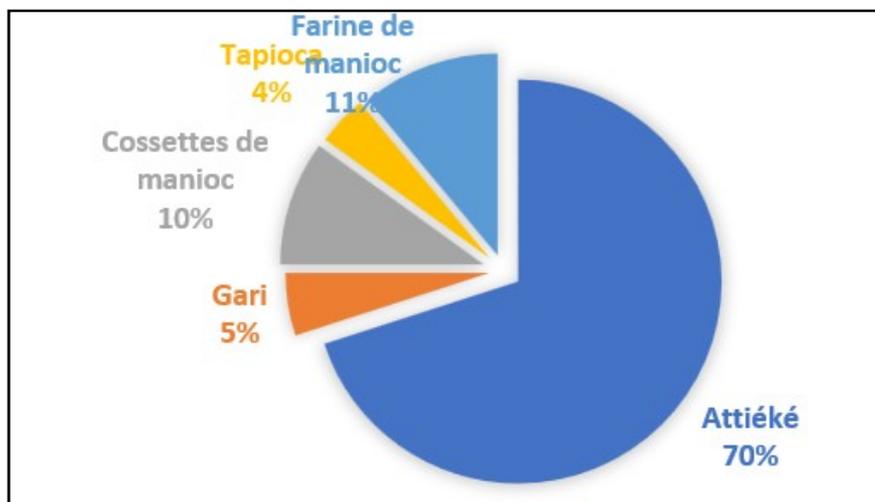


Source: Gouaré Lee Fielze AMEME, 2025

Figure 6. Répartition des productrices selon leur mode de production

Mode de production: La plupart des productrices effectue cette activité seules (60,1 %) ou regroupées ou associées (39,9 %). Comparativement au mode de production seule, le mode de production en groupe semble être relativement récent et serait dû à des mutations liées à l'urbanisation galopante de la ville d'Abidjan et de l'adaptation que cela implique. Deux raisons peuvent expliquer cette conséquence de l'urbanisation. D'abord, les mesures d'hygiène et de salubrité publique emmènent les pouvoirs publics à confiner les productrices si possibles sur un seul espace géographique afin de faciliter la gestion des déchets issus de cette activité. Une deuxième raison vient de la volonté, des productrices, de se regrouper en équipes ou en mini-entreprises ou mini GVC (groupements à vocation coopérative) où les tâches sont réparties suivant une chaîne (mini-spécialisation); ce mode d'organisation favorise une meilleure flexibilité et adéquation entre la gestion du temps et les autres activités de la vie quotidienne.... Les productrices individuelles quant à elles sont obligées de sous-traiter certaines étapes, gestion du temps oblige, afin de pouvoir s'occuper simultanément des activités ménagères ou familiales.

Produits issus de la transformation du manioc

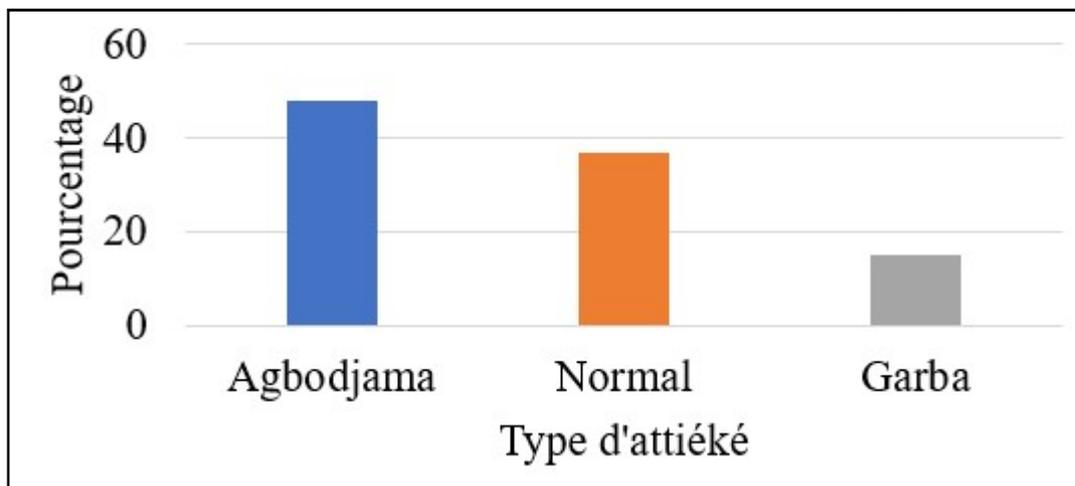


Source : Gouaré Lee Fielze AMEME, 2025

Figure 7. Répartition des productrices en fonction du produit fabriqué

Les dérivés de manioc produits sont en grande partie l'attiéké. Il est produit par 70% des enquêtés. Il est suivi par la farine de manioc et les cossettes de manioc qui impliquent respectivement 11% et 10 % des productrices. Quant au tapioca et le gari, seulement 4% et 5% des femmes s'y intéressent.

Types d'attiéké produit: Trois types d'attiéké (*agbodjama*, *garba*, *attiéké normal*) sont généralement produits dont le plus demandé est le type "*agbodjama*" à 48%, le type *normal* à 37% et le type "*garba*" à 15%. Le type "*agbodjama*" qu'on pourrait qualifier d'attiéké "*prestige*", à l'origine, était préparé exceptionnellement, avec tous les meilleurs soins possibles (choix des meilleures matières premières, meilleure fermentation de la pâte de manioc, défibrage complet, uniformisation de la taille des grains...) et était destiné exclusivement aux invités d'honneur pendant les importantes cérémonies publiques ou privés (mariage, réceptions...). Tandis que l'*attiéké normal* était celui habituellement préparé et consommé à domicile, l'attiéké "*garba*" qu'on pourrait qualifier



Source: Gouaré Lee Fielze AMEME, 2025

Figure 8. Différents types d'attiéké préparé

d'attiéké "rapide" n'en est pas un selon les productrices. Sa préparation nécessite le moins possible de soins, moins de temps, soit 24 heures seulement contre 48 heures pour les deux autres types d'attiéké (*normal et agbodjama*). Il est préparé pour des raisons purement commerciales. De nombreuses étapes comme celles de la fermentation sont presque absentes ou rapidement exécutées. Ce type d'attiéké contenant probablement une forte teneur en acide cyanhydrique coûte moins cher, est destiné aux clientèles de masses relativement sans grand moyen (élèves/étudiants, adolescents, sans emploi...) et se commercialise dans de nombreux points de vente de fortune à travers toute la ville d'Abidjan.

Principaux sites de production d'attiéké dans le district d'Abidjan

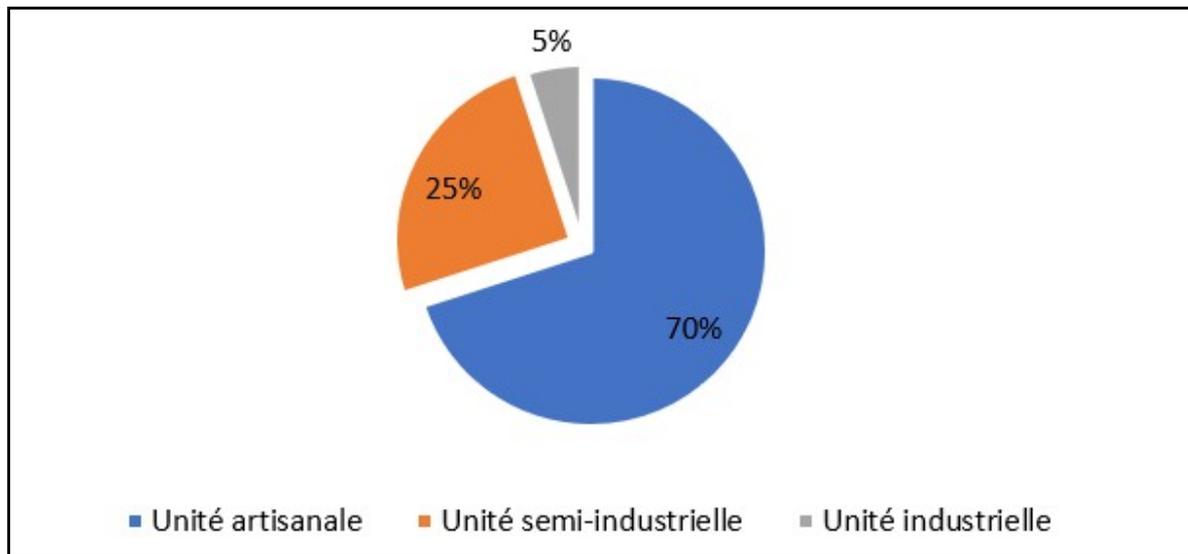


Source: Gouaré Lee Fielze AMEME, 2025

Figure 9. Sites de forte production de l'attiéké

L'attiéké est produite dans l'ensemble des communes d'Abidjan. Les communes qui produisent plus sont celles qui ont en leur sein des villages ebrîé. Ainsi, on note une forte production dans les villages de blockhaus dans la commune de Cocody, Abobo-baoulé dans la commune d'abobo, Abobo-doumé dans la commune de Yopougon. Les communes de Bingervilles et d'Anyama sont également des sites de fortes production grâce à la forte communauté d'Ebrîé.

Unités de transformations des exportateurs: Le plus grand nombre des exportateurs assurent la transformation du manioc de façon artisanale (70%). A l'opposé, on note un faible nombre d'unités semi-industrielles et industrielles de transformation du manioc. Ce sont respectivement 25% et 5% qui en disposent. Cela peut s'expliquer par le coût d'acquisition élevé des équipements techniques. En effet, les institutions financières manifestent très peu d'intérêt à financer des investissements dans la filière manioc. De plus, le manque de normes et de procédés de fabrication standardisés pour les produits dérivés du manioc représente un obstacle à l'implantation d'unités semi-industrielles ou industrielles.



Source: Gouaré Lee Fielze AMEME, 2025

Figure 10. Répartition des exportateurs en fonction des unités de transformation utilisées

Unités artisanales



Figure 11 : Epluchage à l'aide de couteau



Figure 12 : Essorage au moyen d'une presse à vis

Source: Gouaré Lee Fielze AMEME, 2025

Les unités artisanales et familiales, majoritaires dans le pays, comptent de 5 à 20 femmes vivant dans la même cour et travaillant collectivement pour leur propre compte (il n'existe pas de travailleuses salariées ou d'apprenties). Ce type d'unité existe dans toutes les villes et dans de nombreux villages des grandes zones de production (Sud, Centre et Centre-Ouest). Pour la première transformation, elles utilisent du matériel manuel à savoir les couteaux à éplucher, râpe ou font appel à des prestataires de service (râpes mobiles sur vélo, ou unités de broyage villageoises électriques ou diesel). Pour le pressage, elles utilisent des petites ou moyennes presses individuelles, ou villageoises qu'elles paient en prestation de service. La cuisson pour fabriquer de l'attiéké se fait au bois dans des foyers traditionnels. Elles vendent au détail ou demi-gros dans des sacs réutilisés ou à la bassine.

Unités semi-industrielles: Les unités semi-industrielles coopératives sont organisées autour d'une coopérative ou d'un groupement des femmes d'un même village. Elles travaillent ensemble et mettent en commun le matériel de transformation composé de broyeuses, sémoieuses, calibreuses et des fours à gaz. Les équipements sont généralement obtenus grâce à des projets de développement et de coopération. Ces unités travaillent le plus souvent en dessous de leur capacité. Elles sont tributaires de la disponibilité des transporteurs pour assurer leur approvisionnement. Elles peuvent avoir des engagements de productions (comme dans le cas des plateformes d'innovation) ou s'approvisionner en tout venant. Ce type d'unité existe surtout dans des villages Ebrié d'Abidjan de Bassam et de Bingerville. On voit donc que la proximité d'une grande ville créant une demande en attiéké est essentielle pour ce type d'activité. Pour la commercialisation de l'attiéké, chaque membre vend pour son propre compte ou (plus rarement) en commun. Dans ce dernier cas, l'argent est réparti équitablement entre les travailleuses. La vente se fait en gros et semi gros. Lorsque l'unité de transformation est organisée en coopérative, les racines sont réparties entre 8-10 femmes membres qui ont chacune la responsabilité de toutes les opérations pour son lot de racines. Grâce à ce système, les femmes sont



Source: Gouaré Lee Fielze AMEME, 2025

Figure 13. Grenage dans un moulin à semoule



Source: Gouaré Lee Fielze AMEME, 2025

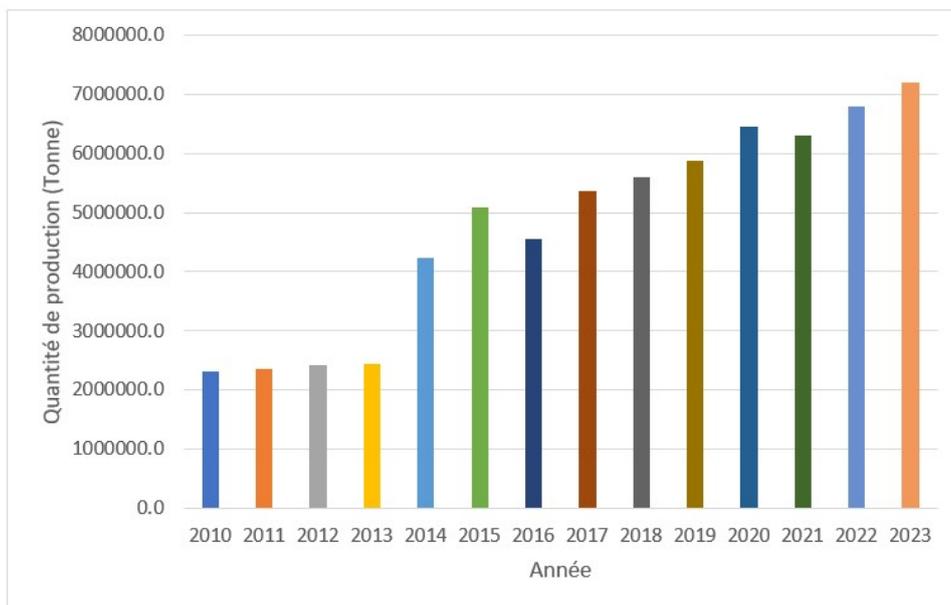
Figure 14. Serre de séchage de sémoule

motivées pour finir vite afin de vendre et recevoir leur part de profits (contrairement à des travailleuses salariées). Dans ce système, il n'y pas de spécialisation des tâches. Aussi, les livraisons de produits transformés se font seulement deux fois par semaine. Ainsi par exemple, certains groupes de femmes livrent les lundis et les jeudis et les autres jours (mardi-mercredi et vendredi-samedi) sont consacrés aux tâches de transformation en pâte ou en attiéké. Les unités entrepreneuriales sont dirigées par une patronne qui emploie des travailleuses salariées et/ou des apprenties. Il existe de très grandes unités employant plus de 100 travailleuses, telle celle d'Abobo Baoulé (Abidjan), et d'autres beaucoup plus modestes, 10 à 20 personnes. Les grandes unités travaillent de manière semi-industrielle : le travail est divisé en différents postes ou ateliers : épluchage, lavage, broyage, pressage, sémoulage, séchage, cuisson. Elles possèdent un appareil de production plus important tel que broyeuses, presses, aires de séchage bétonnées. Cette activité peut être très rentable car les travailleuses sont très peu payées : 20 000 à 30 000 FCFA par mois pour une salariée, 120 000 FCFA par an pour une apprentie (jeune fille envoyée du village pour travailler en ville peu payée mais logée et nourrie).

Unité industrielle: En ce qui concerne les unités industrielles, il n'en existe que quelques-unes, pour la production d'attiéké en Côte d'Ivoire. Les plus grandes ont une capacité maximale jusqu'à 100 tonnes de manioc frais par jour, mais aucune ne fonctionne à pleine capacité. Ces unités modernes sont récentes et peinent à s'installer et à atteindre leurs objectifs de production, parce que leurs besoins d'approvisionnement en manioc sont trop élevés par rapport à la production locale. Elles cherchent généralement à acquérir leurs propres surfaces de production ou à la contractualiser avec des agriculteurs des zones alentour (engagements sur les quantités, prix, variétés et pratiques). Elles disposent de leurs propres moyens de transport pour assurer la collecte. Elles vendent en gros. Leurs équipements et structures sont issus d'investissements privés. L'unité visitée fonctionne depuis avril 2015. Bien que de taille modeste, elle possède un appareil de production moderne avec éplucheuses, broyeuses, semouleuses, fours pour le séchage, étuveuses et bassins de décantation de l'eau pour éliminer les résidus d'acide cyanhydrique. Elle a des bâtiments dédiés, des zones d'entreposage, des véhicules, etc.

FILIERE MANIOC EN CÔTE D'IVOIRE

Production de manioc frais en Côte d'Ivoire: De 2010 à 2023, la production de manioc en Côte d'Ivoire a augmenté de 173%, passant de 2306839 tonnes à 6300000 tonnes (Figure 14).



Source: Gouaré Lee Fielze AMEME, 2025

Figure 15. Production du manioc en Côte d'Ivoire

Entre 2010 et 2013, elle est restée relativement stable, avec une moyenne annuelle de 2378000 tonnes. Après cette période, la production de manioc a enregistré une tendance haussière, passant de 436495 tonnes en 2013 à 6300000 tonnes en 2022, soit une augmentation de 159%. La hausse de la production de manioc en Côte d'Ivoire est attribuée à plusieurs facteurs, notamment :

- Une demande croissante, tant sur le marché local qu'à l'exportation ;
- La facilité d'adaptabilité du manioc aux conditions climatiques variées ;
- La résilience du manioc face aux changements climatiques ;
- Les actions et stratégies gouvernementales visant à améliorer la productivité et soutenir les producteurs

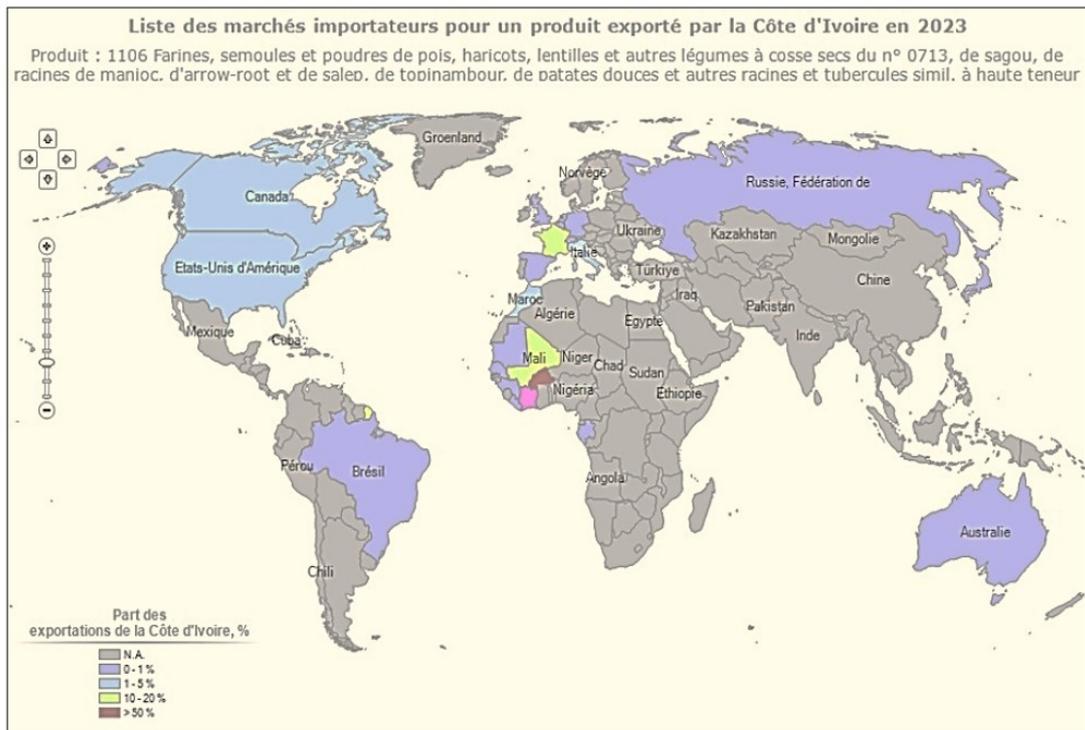
En termes de perspective, il faut indiquer que le gouvernement dans son Plan National de Développement 2021-2025, ambitionne d'accroître la production du manioc en la faisant passer de 6,3 millions de tonnes en 2021 à 8 millions de tonnes en 2025.

Principaux marchés d'exportation acquis par la Côte d'Ivoire: Le marché d'exportation du manioc et de ses dérivés depuis la Côte d'Ivoire est en développement, avec une demande croissante en Afrique, en Europe et en Asie. Les principaux produits exportés incluent le tapioca, l'amidon de manioc, la farine de manioc et l'attiéké. Les pays d'exportation en Afrique sont par ordre d'importance le Burkina Faso, Mali, Sénégal, Ghana et Niger. Les produits exportés concernent principalement l'attiéké et la farine de manioc.

Quant à l'Europe, ce sont France, Belgique, Royaume-Uni, Allemagne, Pays-Bas dont les demandes portent sur l'attiéké, la farine de manioc et l'amidon. Enfin, en Asie notamment en Chine, Vietnam, Malaisie et Indonésie, on note un intérêt croissant pour l'amidon de manioc et le tapioca. Ces marchés sont en expansion, mais leur potentiel dépend de la qualité des produits et de la conformité aux normes internationales. A cet effet, des défis subsistent, notamment le manque de normes de production, l'insuffisance d'infrastructures et la concurrence d'autres pays producteurs comme la Thaïlande et le Nigeria. L'amélioration de la qualité, la certification des produits et l'optimisation des chaînes logistiques pourraient renforcer la compétitivité ivoirienne sur le marché international.

Pays d'exportation de l'attiéké, la farine, semoules et poudre de manioc y compris le gari

La figure suivante présente les marchés importateurs de l'attiéké à partir de la Côte d'Ivoire: La Côte d'Ivoire exporte son attiéké, gari, farine et poudre de manioc principalement vers la sous-région. Le Burkina Faso et le Mali restent les principaux destinataires avec respectivement 50% et 19% de taux d'exportation. La France est le premier pays d'Europe à importer en grande quantité les dérivés du manioc. En Amérique, on a les Etats Unis d'Amérique et le Canada. Les deux pays partagent le même taux d'exportation qui est de 4%.

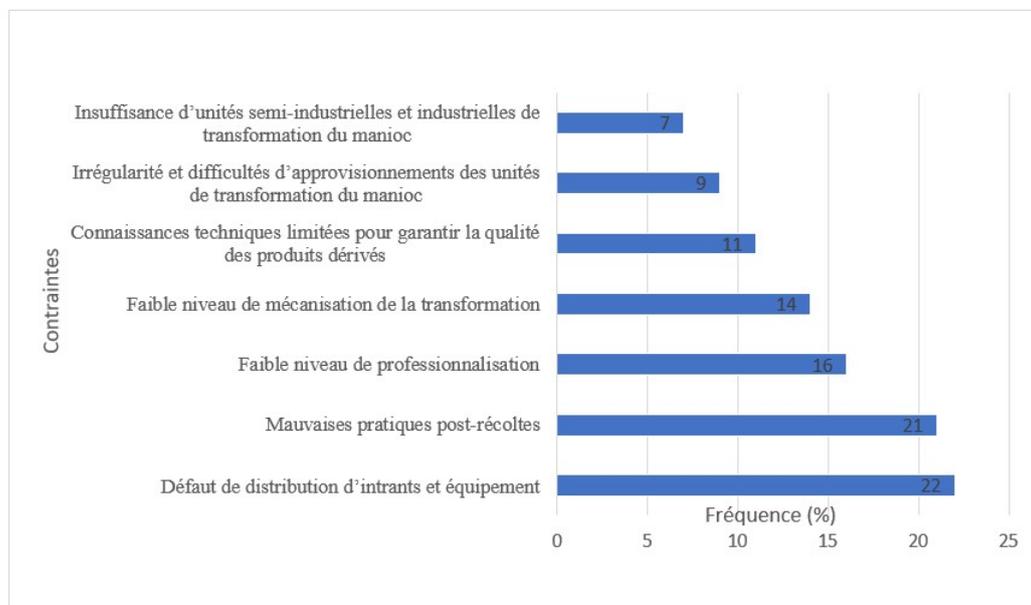


Source : Trade Map, 2023

Figure 16. Marchés importateurs de l'attiéké à partir de la Côte d'Ivoire

CONTRAINTES LIEES A LA CAPACITE D'EXPORTATION DU MANIOC: Dans le cadre de cette étude, il nous est apparu essentiel de recueillir auprès des acteurs de terrain leurs perceptions des principales contraintes liées à l'exploitation du manioc en Côte d'Ivoire.

Contraintes liées à la capacité d'approvisionnement du secteur: Plusieurs contraintes liées à l'exploitation du manioc en Côte d'Ivoire ont été identifiées par les acteurs du secteur. Ces obstacles récurrents affectant la performance de la filière, notamment en matière de transformation, d'équipements, et d'accès aux intrants ont été compilés et synthétisés dans le graphique ci-dessous:



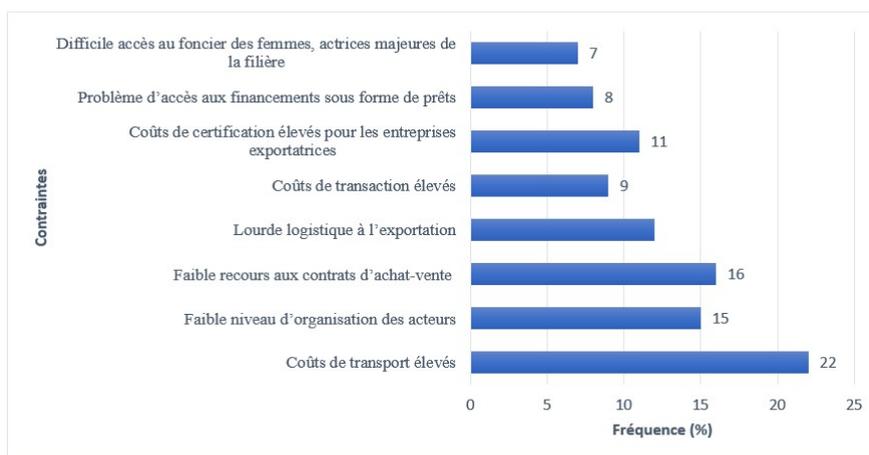
Source : Gouaré Lee Fielze AMEME, 2025

Figure 17. Contrainte liées à la capacité d'approvisionnement du secteur

Le graphique met en évidence sept contraintes majeures, avec des fréquences variables. En tête des préoccupations exprimées figure le défaut de distribution d'intrants et d'équipement, cité par 22 % des enquêtés. Juste après viennent les mauvaises pratiques post-récoltes, avec 21 %, révélant ainsi des lacunes significatives dans la gestion de la production après la récolte. Le faible niveau de professionnalisation arrive en troisième position (16 %), suivi par le faible niveau de mécanisation de la transformation (14 %). Ces deux éléments traduisent le manque de structuration technique et organisationnelle du secteur. Les connaissances techniques limitées pour garantir la qualité des produits dérivés représentent 11 %, tandis que l'irrégularité et les difficultés d'approvisionnement des unités de transformation recueillent 9 %. Enfin, l'insuffisance d'unités semi-industrielles et industrielles

est la contrainte la moins fréquemment citée, avec seulement 7 %, ce qui suggère que les acteurs considèrent les aspects en amont de la chaîne comme plus urgents. Les données ci-dessus montrent que les contraintes techniques et logistiques occupent une place centrale dans les préoccupations des acteurs du secteur du manioc. Plusieurs verbatims recueillis lors de l'enquête permettent de comprendre cette réalité sur le terrain. Un responsable de coopérative affirme: « *Ce n'est pas qu'on ne veut pas bien produire, mais sans équipements ni intrants, comment voulez-vous que les choses évoluent ? Nous sommes souvent livrés à nous-mêmes* ». Cette déclaration fait écho à la contrainte la plus citée: le défaut de distribution d'intrants et d'équipement. Ce déficit structurel empêche l'intensification de la production et limite la capacité des producteurs à répondre aux demandes des unités de transformation. Les mauvaises pratiques post-récoltes, quant à elles, traduisent un manque de formation et d'accompagnement technique. Une transformatrice de manioc confie: « *Après la récolte, on fait comme on peut. On sèche parfois sur le sol ou on entrepose dans de mauvaises conditions parce qu'on n'a pas le choix* » Cette situation affecte la qualité finale des produits dérivés, réduisant leur compétitivité sur les marchés. Le faible niveau de professionnalisation et de mécanisation révèle également une faiblesse dans l'organisation du travail et dans l'accès aux outils modernes. Un jeune entrepreneur agroalimentaire mentionne : « *Il y a de la volonté, mais pas de formation ni de machines. Si on veut faire bien, il faut des moyens* » Cela souligne l'importance de renforcer les capacités humaines et matérielles des acteurs. Enfin, bien que l'insuffisance d'unités industrielles soit peu citée, cela peut être interprété comme une résignation ou une méconnaissance des possibilités d'industrialisation, voire un manque d'espoir face aux blocages existants en amont. Ainsi, cette analyse met en évidence des contraintes multidimensionnelles : techniques, organisationnelles, logistiques et humaines qui freinent l'exploitation optimale de la filière manioc. L'analyse des contraintes identifiées sur le terrain met en lumière les failles structurelles profondes qui compromettent sérieusement la mise en œuvre efficace de la stratégie nationale d'exportation du manioc et de ses dérivés en Côte d'Ivoire. En effet, malgré l'important potentiel de production dont dispose le pays, les résultats en matière d'exportation restent largement en deçà des attentes. Cette situation s'explique en grande partie par l'accumulation de goulots d'étranglement au niveau de l'approvisionnement, de la transformation, de la qualité et de la structuration du secteur. Le défaut de distribution d'intrants et d'équipements agricoles, principal obstacle souligné par les enquêtés, engendre une faible productivité des exploitations. Cela empêche les producteurs de répondre aux standards de quantité et de régularité exigés par les marchés extérieurs. Sans fertilisants adaptés, sans outils modernes de culture et sans mécanisation, il est pratiquement impossible d'envisager une production compétitive sur le plan international. De plus, les mauvaises pratiques post-récoltes et les pertes qui en résultent affectent non seulement les volumes disponibles à l'exportation, mais surtout la qualité sanitaire et organoleptique des produits, rendant ces derniers non conformes aux normes exigées sur les marchés régionaux et internationaux. Par ailleurs, la faiblesse du niveau de professionnalisation et des connaissances techniques parmi les acteurs de la chaîne constitue un frein majeur à la mise en œuvre des exigences de traçabilité, de transformation aux normes, et de conditionnement, qui sont des critères incontournables pour accéder aux circuits d'exportation. Cette insuffisance de compétences techniques et managériales empêche la mise en place de véritables chaînes de valeur performantes et certifiables. La stratégie nationale, bien qu'ambitieuse sur le papier, semble buter sur une réalité de terrain caractérisée par l'irrégularité de l'approvisionnement, la désorganisation des unités de transformation et le manque de coordination entre les acteurs. Le faible niveau de mécanisation, associé à l'insuffisance d'unités semi-industrielles et industrielles, limite considérablement la capacité du pays à transformer le manioc brut en produits à haute valeur ajoutée, plus faciles à exporter et mieux rémunérés sur les marchés internationaux. En d'autres termes, la Côte d'Ivoire reste prisonnière d'un modèle de production artisanal et désintégré, qui n'est pas adapté aux exigences logistiques, qualitatives et commerciales de l'export. Ces contraintes structurelles créent ainsi un décalage entre le potentiel réel du pays dans la filière manioc et les résultats concrets en matière d'exportation. Le faible taux d'exportation n'est donc pas une fatalité, mais la conséquence directe d'un écosystème agricole et agro-industriel encore fragile, peu soutenu, et largement sous-équipé. Pour que la stratégie nationale d'exportation produise des effets significatifs, il est impératif d'agir simultanément sur tous ces leviers, en transformant les contraintes internes en opportunités de réforme, de structuration et de valorisation durable du secteur.

Contraintes liées à la qualité de l'environnement des affaires: Des enquêtes ont été également menées afin de recueillir les perceptions des acteurs du secteur sur les contraintes liées à la qualité de l'environnement des affaires, qui influencent directement la compétitivité de la chaîne de valeur du manioc. Ces données, compilées dans le graphique ci-dessus, révèlent plusieurs obstacles majeurs que les acteurs jugent déterminants dans l'inefficacité actuelle du système d'exportation du manioc et de ses dérivés.

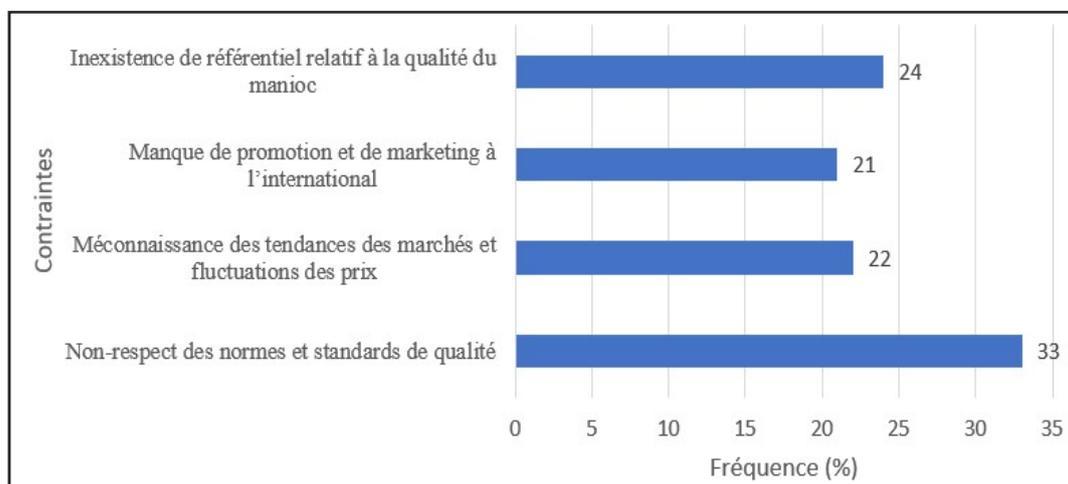


Source : Gouaré Lee Fielze AMEME, 2025

Figure 18. Contrainte liées à la liées à la qualité de l'environnement des affaires

D'après les résultats, le coût élevé du transport arrive en tête avec une fréquence de 22 %, ce qui traduit la lourdeur des charges logistiques internes et externes qui pèsent sur les opérateurs. Il est suivi du faible recours aux contrats d'achat-vente (16 %) et du faible niveau d'organisation des acteurs (15 %), qui renvoient à un environnement de transactions instable, marqué par l'informalité et l'imprévisibilité des relations commerciales. La lourde logistique à l'exportation (12 %), les coûts de certification (11 %) et de transaction (9 %) viennent renforcer ce tableau d'un environnement peu attractif pour les investisseurs et très pénalisant pour les producteurs. D'autres contraintes importantes ont également été soulignées, telles que les problèmes d'accès au foncier pour les femmes (7 %) – pourtant actrices majeures de la filière – et l'accès limité au crédit agricole (8 %), qui empêchent la structuration des projets à grande échelle. Ces réalités sont résumées par l'un des verbatim recueillis sur le terrain : « *Nous avons du mal à respecter les délais, car tout est lent : les routes, les papiers, et même l'accès à l'argent. Comment exporter si tout est difficile dès le départ ?* ». Ce témoignage traduit bien le climat général d'incertitude et de complexité qui décourage les initiatives d'envergure dans le secteur. Cette situation a des répercussions profondes sur la stratégie nationale d'exportation du manioc. L'ambition de faire du manioc un produit d'exportation compétitif est freinée par un environnement des affaires peu propice à l'investissement et à l'innovation. Les coûts de transport, en particulier, rendent les produits ivoiriens peu compétitifs par rapport à ceux des pays voisins. L'absence de contrats formalisés empêche la sécurisation des échanges commerciaux, tandis que le faible niveau d'organisation des acteurs limite la mutualisation des ressources, la planification des exportations et la standardisation des produits. Dans un tel contexte, les entreprises exportatrices se heurtent à des surcoûts et à des retards importants, rendant le respect des délais de livraison et des normes internationales quasiment impossible. De même, l'accès difficile à la certification complique l'entrée sur les marchés réglementés, notamment européens. Par ailleurs, le manque d'accès au financement empêche les opérateurs de réaliser les investissements nécessaires pour moderniser leurs outils de transformation ou structurer des réseaux logistiques fiables. Comme le déclare une enquêtée : « *On veut bien produire pour exporter, mais on ne peut même pas boucler un crédit pour acheter une presse à manioc* ». Ces constats soulignent une inadéquation entre les objectifs de la stratégie nationale d'exportation et la réalité du terrain. L'analyse croisée des contraintes liées à la capacité d'approvisionnement et à la qualité de l'environnement des affaires met en évidence un déséquilibre structurel profond qui limite considérablement l'efficacité de la stratégie nationale d'exportation du manioc et de ses dérivés en Côte d'Ivoire. En effet, cette stratégie, censée valoriser un produit agricole à fort potentiel, se heurte à une série d'obstacles techniques, organisationnels, financiers et institutionnels qui compromettent les résultats escomptés. Sur le plan de l'approvisionnement, la faiblesse des infrastructures de transformation, la mécanisation insuffisante, la faible professionnalisation des acteurs et les mauvaises pratiques post-récoltes réduisent considérablement la capacité de production et la qualité des produits destinés au marché international. Ce déficit en équipements et en technicité se répercute directement sur la compétitivité de l'offre nationale, rendant difficile le respect des standards de qualité et des délais exigés sur les marchés étrangers. Comme l'a souligné un producteur enquêté : « *On n'arrive pas à avoir la quantité et la qualité qu'il faut pour livrer des clients à l'étranger, parce que nos moyens sont trop limités* ». Parallèlement, l'environnement des affaires dans lequel évoluent les opérateurs du secteur est marqué par une forte insécurité économique : coûts élevés du transport et des certifications, lourdeur logistique, absence de contrats formels, accès limité au financement, et faible organisation des acteurs. Tous ces éléments engendrent une perte de confiance, tant au niveau des investisseurs locaux que des partenaires internationaux. Cette instabilité structurelle empêche la mise en place de chaînes de valeur durables et fiables, pourtant indispensables pour répondre à la demande croissante de produits transformés à base de manioc à l'échelle régionale et internationale. La stratégie nationale, bien qu'ambitieuse sur le papier, semble donc souffrir d'un manque d'ancrage dans la réalité du terrain. Elle peine à prendre en compte l'hétérogénéité des acteurs, les inégalités d'accès aux ressources (notamment pour les femmes), et les faiblesses systémiques du tissu économique local. Sans une refonte de ses axes d'intervention – intégrant la réforme des infrastructures, la formation, l'accès au financement, la contractualisation des échanges et l'amélioration de la gouvernance foncière – cette stratégie risque de rester inopérante, voire de creuser davantage les écarts entre les producteurs de base et les marchés cibles. Comme l'affirmait un responsable coopératif interrogé : « *Tant qu'on ne règle pas les problèmes ici, les projets d'exportation resteront des promesses sur le papier* ».

Contraintes liées à l'entrée sur les marchés régionaux et internationaux: L'analyse des contraintes liées à l'entrée sur les marchés régionaux et internationaux s'est appuyée sur les témoignages des acteurs du secteur. Les données recueillies ont été représentées dans le graphique ci-dessus, mettant en évidence quatre contraintes majeures :



Source: Gouaré Lee Fielze AMEME, 2025

Figure 19. Contraintes liées à l'entrée sur les marchés régionaux et internationaux

L'interprétation des données révèle que le non-respect des normes et standards de qualité constitue la principale entrave à l'accès aux marchés extérieurs, avec un taux de 33 %. Cela témoigne d'un déficit de structuration de la filière autour des exigences internationales. De nombreux acteurs ont avoué ne pas être suffisamment informés sur les critères de qualité requis par les marchés ciblés. Comme l'exprime un transformateur interrogé : « *Nous produisons comme on nous a appris, mais on ne sait pas ce qu'attendent les clients étrangers en termes de qualité* ». Cette lacune compromet gravement la compétitivité des produits ivoiriens sur les marchés où la normalisation est devenue une condition sine qua non. L'absence d'un référentiel national de qualité du manioc, mentionnée par 24 % des répondants, renforce cette problématique. Il n'existe pas de cadre harmonisé pour standardiser les produits transformés, ce qui provoque des écarts de qualité et affaiblit la confiance des partenaires commerciaux étrangers. Cette situation est aggravée par la méconnaissance des tendances des marchés et des fluctuations de prix (22 %), empêchant les opérateurs d'adapter leur offre à la demande. Un exportateur confiait : « *On ne sait jamais quand vendre, ni à quel prix. Il n'y a pas d'informations fiables* ». Enfin, le manque de promotion et de marketing à l'international, cité par 21 % des enquêtés, constitue un frein supplémentaire à la visibilité du manioc ivoirien. L'absence de stratégie de communication ciblée et d'actions de valorisation empêche la filière de s'imposer face à la concurrence régionale et internationale. Certains producteurs affirment n'avoir « *jamais entendu parler de foires internationales où le manioc ivoirien serait présenté* », soulignant ainsi la faible intégration des petits acteurs aux initiatives de développement commercial. Ces constats soulignent les faiblesses profondes de la stratégie nationale d'exportation du manioc en Côte d'Ivoire. Bien qu'elle vise l'insertion de la filière dans les chaînes de valeur régionales et internationales, elle peine à créer les conditions structurelles et techniques nécessaires à cette ambition. L'absence de normalisation, le déficit d'intelligence économique, et la quasi-inexistence de campagnes de marketing sont des défaillances majeures. Elles traduisent un désalignement entre les objectifs du programme stratégique et les réalités des opérateurs de terrain, en majorité mal préparés à affronter la rigueur des marchés mondiaux. Ainsi, tant que ces problèmes ne sont pas résolus de manière cohérente et systémique, la stratégie nationale d'exportation du manioc risque de rester une ambition théorique. Il est crucial que l'État et les partenaires techniques accompagnent le secteur non seulement en termes de production, mais aussi en matière de qualité, d'accès à l'information de marché, de certification, et de visibilité internationale. Comme le résume avec pertinence un responsable de coopérative : « *Si on veut exporter, il faut d'abord qu'on sache ce qu'on vend, à qui, et dans quelles conditions. Pour l'instant, ce n'est pas clair* ».

L'analyse des contraintes liées à l'entrée sur les marchés régionaux et internationaux met en lumière un ensemble de défaillances structurelles et opérationnelles qui viennent compromettre la mise en œuvre efficace de la stratégie nationale d'exportation du manioc et de ses dérivés en Côte d'Ivoire. Malgré le potentiel avéré de la filière et les intentions affichées par les autorités de positionner le pays comme un acteur majeur dans l'exportation du manioc en Afrique de l'Ouest et au-delà, la réalité du terrain révèle des blocages profonds qui freinent l'ambition nationale. En premier lieu, le non-respect des normes et standards de qualité, identifié comme la contrainte la plus fréquente, met en évidence une inadéquation entre la production locale et les exigences des marchés cibles. Ce décalage traduit non seulement une absence d'encadrement technique suffisant, mais aussi un manque d'arrimage aux dynamiques internationales en matière de qualité et de sécurité alimentaire. L'inexistence d'un référentiel national pour la qualité du manioc, dénoncée par près d'un quart des enquêtés, en est une illustration cinglante : elle démontre que la stratégie nationale n'a pas encore intégré les instruments fondamentaux de régulation de la compétitivité. Par ailleurs, l'absence de dispositifs de veille commerciale et de mécanismes d'intelligence économique limite sérieusement la capacité des opérateurs à anticiper les fluctuations de la demande mondiale. La méconnaissance des tendances des marchés et des prix installe la filière dans une logique de production aveugle, déconnectée des réalités commerciales, et expose les producteurs à l'instabilité. Ce déficit informationnel révèle une faiblesse de la stratégie nationale dans son volet d'intégration régionale et mondiale, où la réactivité face aux marchés est une exigence essentielle. Il en résulte une difficulté structurelle à positionner durablement les produits ivoiriens sur les marchés régionaux comme internationaux. De plus, l'absence d'une politique agressive de promotion et de marketing à l'étranger vient renforcer l'invisibilité de la filière manioc de Côte d'Ivoire sur la scène internationale. Ce silence commercial est un symptôme clair de l'insuffisante articulation entre les initiatives publiques et les besoins réels de visibilité des acteurs économiques.

Ces contraintes, analysées dans leur globalité, révèlent une stratégie nationale d'exportation dont la conception reste largement focalisée sur la montée en production, au détriment d'un accompagnement structurant pour l'accès aux marchés. Il semble que la stratégie ait négligé de construire les passerelles concrètes entre l'offre locale et la demande internationale : standardisation, positionnement commercial, dispositifs d'intelligence de marché, et structuration de la valeur ajoutée à l'export. Dès lors, ce désalignement entre la volonté stratégique et la réalité opérationnelle condamne la filière à une marginalisation sur les circuits de commerce extérieurs. En somme, la faiblesse du taux d'exportation du manioc ivoirien, en dépit de son potentiel élevé, s'explique non seulement par des défaillances techniques et logistiques, mais surtout par un défaut d'ancrage stratégique dans les exigences du commerce régional et international. Cette situation reflète une tension permanente entre ambition politique et réalité de terrain, où les opérateurs, livrés à eux-mêmes, peinent à s'insérer dans une dynamique compétitive sans appui structurant.

DISCUSSION DES RESULTATS

Les résultats de notre étude confirment que les normes internationales, notamment en termes de qualité, de traçabilité et de certification, constituent une contrainte significative à la compétitivité des produits dérivés du manioc ivoirien sur les marchés internationaux. Cette conclusion rejoint les analyses de plusieurs chercheurs. D'abord, Tschirley et al. (2015), dans leur étude sur les chaînes de valeur agricoles en Afrique, affirment que l'une des principales barrières à l'intégration des petits producteurs aux marchés mondiaux est l'incapacité à satisfaire les standards de qualité et de sécurité imposés par les pays importateurs. Leur travail met l'accent sur le manque d'infrastructures de contrôle qualité, l'insuffisance des systèmes de traçabilité et l'absence de dispositifs

de certification adaptés, des constats qui recoupent ceux de notre étude. Toutefois, notre recherche va plus loin en mettant en évidence que cette contrainte n'est pas seulement technique mais aussi organisationnelle, en lien avec la faible structuration des filières et le manque de coordination entre les acteurs publics et privés. Ensuite, FAO (2020), dans son rapport sur le développement des filières agroalimentaires en Afrique de l'Ouest, souligne que les exigences internationales en matière de normes phytosanitaires et de certification biologique constituent des obstacles majeurs à l'exportation de produits comme le manioc. Ces exigences exigent des investissements importants dans les infrastructures post-récolte, les laboratoires d'analyses et les procédures de traçabilité, souvent hors de portée des petites unités de transformation. Si nos résultats confirment ces conclusions, ils s'en distinguent en montrant que les contraintes ne sont pas homogènes : les unités semi-industrielles qui bénéficient d'un appui technique ou d'un partenariat avec des ONG ou des acteurs du secteur privé parviennent à s'adapter plus rapidement, révélant ainsi des poches de résilience dans la filière ivoirienne. Enfin, N'Guessan et Konan (2019), dans leur étude sur la compétitivité du manioc en Côte d'Ivoire, avaient déjà attiré l'attention sur l'impact des normes internationales sur la rentabilité des exportations. Ils indiquent que le coût de la mise en conformité avec les normes de certification (comme HACCP ou ISO 22000) est souvent prohibitif pour les petits producteurs. Nos résultats corroborent ce constat mais s'en distinguent en mettant en lumière le rôle des politiques publiques dans l'aggravation ou la réduction de ces contraintes. En effet, l'absence d'un cadre réglementaire national unifié sur la qualité et la traçabilité crée une confusion parmi les producteurs, ce qui freine la diffusion des bonnes pratiques. En somme, notre étude confirme les conclusions des travaux antérieurs tout en apportant une contribution originale : elle souligne que les exigences des marchés internationaux ne constituent pas une contrainte isolée mais s'articulent avec des facteurs locaux tels que la gouvernance de la filière, le manque de formation des acteurs et la faiblesse de l'appui institutionnel. Ainsi, au-delà des barrières techniques, c'est l'environnement systémique de la filière manioc qui doit être réformé pour renforcer sa compétitivité à l'export. Par ailleurs, le développement des exportations de produits dérivés du manioc en Côte d'Ivoire reste entravé par un faible niveau d'industrialisation de la filière, aggravé par le manque d'infrastructures adaptées à la transformation, au stockage et au conditionnement. Ces résultats confirment certains travaux. En effet, Kpakpabia (2018), dans son étude sur les filières agricoles de transformation en Afrique de l'Ouest, souligne que la faible industrialisation de filières comme celle du manioc résulte d'un désintérêt prolongé de l'État pour l'agro-industrie locale, combiné à l'absence de politique d'incitation à l'investissement privé. Il note que dans plusieurs pays, y compris la Côte d'Ivoire, les unités de transformation demeurent artisanales ou semi-artisanales, avec des capacités très limitées. Nos résultats confirment cette situation, mais montrent également que les rares infrastructures existantes sont mal réparties géographiquement et peinent à satisfaire les normes de qualité exigées par les marchés extérieurs. Adekunle et al. (2020) pour leur part dans une étude comparative entre le Nigéria et la Côte d'Ivoire, indiquent que le manque d'infrastructures modernes de conditionnement et de conservation post-récolte est l'un des freins majeurs à la valorisation des produits du manioc. Ils précisent que sans technologies de séchage performantes ni entrepôts de stockage adéquats, les pertes post-récolte sont élevées, ce qui réduit la rentabilité à l'export. Notre étude va dans le même sens, mais met un accent particulier sur l'absence d'un réseau logistique intégré entre zones de production et points d'exportation, ce qui rend les efforts de transformation peu efficaces. De plus, Yao et Kouadio (2021) montrent, à travers une étude menée dans les régions du Gôh et du Bélier, que les unités de transformation manquent d'équipements de standard international, ce qui limite leur capacité à obtenir des certifications nécessaires à l'exportation. Ils indiquent également que peu d'initiatives publiques ou privées ont été consacrées à l'investissement dans des centres de conditionnement agréés. Nos résultats s'en démarquent en mettant en évidence l'impact de ce déficit sur les dynamiques d'investissement : de nombreux acteurs de la filière renoncent à cibler les marchés internationaux en raison de ces lacunes structurelles. Nos résultats confirment que le déficit d'infrastructures industrielles est une contrainte lourde pour la filière manioc, mais soulignent également le besoin d'une vision intégrée, combinant industrialisation, logistique et normes de qualité, pour améliorer la compétitivité à l'export.

En outre, nos résultats montrent que le faible niveau de mécanisation des producteurs, leur faible structuration, ainsi que le coût élevé de la logistique et l'absence de circuits d'exportation performants réduisent la compétitivité du manioc ivoirien sur les marchés extérieurs. Les effets cumulés de ces facteurs structurels freinent la compétitivité du manioc ivoirien sur les marchés internationaux. Ces résultats confirment en cela les conclusions de plusieurs études récentes comme celle de Fok (2017) qui montre que la faible mécanisation dans les exploitations de manioc, notamment en Afrique de l'Ouest, constitue un frein majeur à l'intensification et à la régularité de la production. Il explique que l'usage d'outils rudimentaires accroît la pénibilité du travail, limite les surfaces cultivées, et rend difficile le respect des calendriers de production nécessaires pour alimenter durablement les marchés d'exportation. Nos résultats vont dans le même sens, mais ils montrent également que cette faiblesse est aggravée par l'inadéquation des financements agricoles, ce qui empêche les producteurs d'acquiescer des équipements modernes. Ensuite, Diallo et Kamano (2019) soulignent dans leur analyse sur la gouvernance des filières vivrières que la faible structuration des producteurs, souvent dispersés et faiblement organisés en coopératives, empêche la mutualisation des ressources, l'accès au crédit, à la formation et à des débouchés commerciaux. Ils insistent sur le fait que l'absence de plateformes commerciales collectives ou de centrales d'exportation rend la négociation avec les acheteurs internationaux quasiment impossible. Nos résultats confirment cette situation et révèlent en plus que cette désorganisation se répercute négativement sur la qualité des produits livrés, rendant difficile leur normalisation à l'export. Enfin, Bamba et N'Zué (2020) abordent la question du coût logistique et de l'absence de corridors efficaces pour l'exportation du manioc en Côte d'Ivoire. Ils mettent en évidence la vétusté des routes rurales, le manque d'aires de conditionnement et les coûts de transport élevés vers les ports d'Abidjan ou de San Pedro. Leur étude rejoint nos constats sur la non-performance des circuits d'exportation et souligne l'inefficacité de la chaîne logistique dans sa globalité. Toutefois, notre travail se distingue en montrant que cette contrainte logistique est ressentie différemment selon la proximité des zones de production par rapport aux infrastructures routières, révélant ainsi des disparités régionales. En conclusion, nos résultats confirment les constats établis par ces auteurs, tout en apportant des éclairages spécifiques sur l'interaction entre la faiblesse de la mécanisation, l'atomisation des producteurs, et l'inefficacité logistique. Ces contraintes forment un système de blocage intégré qui nécessite une réforme simultanée de l'amont (production, organisation) et de l'aval (logistique, exportation) pour améliorer la compétitivité du manioc ivoirien sur les marchés extérieurs.

CONCLUSION

La présente analyse consacrée à la stratégie nationale d'exploitation du manioc et de ses dérivés en Côte d'Ivoire a permis de mettre en lumière les écarts profonds entre les ambitions affichées par les politiques publiques et les réalités vécues par les acteurs de terrain. À travers l'étude des contraintes liées à la capacité d'approvisionnement, à la qualité de l'environnement des affaires, ainsi qu'à l'entrée sur les marchés régionaux et internationaux, il ressort un faisceau de blocages structurels, organisationnels et institutionnels qui freinent la performance de la filière. Bien que la Côte d'Ivoire dispose d'un potentiel important en matière de production de manioc, les résultats obtenus dans le cadre de cette enquête montrent que ce potentiel demeure largement sous-exploité à cause de goulots d'étranglement persistants et interdépendants. Sur le plan de la production et de l'approvisionnement, les facteurs comme le défaut de distribution des intrants et équipements, les mauvaises pratiques post-récoltes, le faible niveau de mécanisation ou encore l'insuffisance d'unités de transformation limitent la régularité, la qualité et la compétitivité des produits. En aval, la faiblesse de l'organisation des acteurs, les coûts élevés de transport, l'accès limité au financement, et la lourdeur de la logistique à l'export compromettent la fluidité de la chaîne de valeur.

Enfin, l'accès aux marchés extérieurs se heurte à de graves carences telles que l'inexistence de référentiels de qualité, le non-respect des standards internationaux, l'absence de stratégie de promotion, et la méconnaissance des dynamiques de marché. Ces contraintes combinées constituent les principaux obstacles à l'atteinte des objectifs de la stratégie nationale, qui peine ainsi à transformer l'avantage comparatif en avantage concurrentiel sur les marchés extérieurs. Face à ce diagnostic, des pistes d'actions s'imposent. Il devient urgent d'adopter une approche systémique, coordonnée et inclusive pour renforcer les capacités techniques et organisationnelles des producteurs, structurer les circuits d'approvisionnement, améliorer les infrastructures de transformation, et professionnaliser la chaîne de valeur. Il convient également de mettre en place des instruments de gouvernance de la qualité, en élaborant un référentiel national pour le manioc et ses dérivés, tout en accompagnant les entreprises dans les processus de certification. Le renforcement de la promotion commerciale à l'international, la création de mécanismes d'intelligence de marché, ainsi que l'amélioration de l'environnement des affaires (accès au foncier, au financement, sécurisation des contrats) sont des leviers essentiels pour positionner durablement le manioc ivoirien sur les marchés régionaux et internationaux. En somme, seule une révision stratégique intégrant les réalités du terrain, la voix des acteurs de la filière, et les exigences des marchés permettra à la Côte d'Ivoire de faire du manioc non plus seulement un produit de subsistance, mais un véritable levier de développement économique et d'intégration commerciale.

REFERENCES

- Adekunle, A., Olawale, A., & Diomandé, F. (2020). Infrastructure agroalimentaire et performance des filières vivrières en Afrique de l'Ouest. Lagos, Nigéria : African Research Institute Press. 224 pages.
- Bamba, D., & N'Zué, F. (2020). Logistique agricole et accès aux marchés extérieurs : le cas du manioc en Côte d'Ivoire. Abidjan, Côte d'Ivoire : Éditions CERAP-Institut. 204 pages.
- Bamba, M. (2020). Problèmes structurels des filières vivrières en Côte d'Ivoire : Cas du manioc. *Revue Africaine d'Économie Rurale*, 12(2), 33-47.
- CEPEX. (2022). Rapport annuel sur les exportations agricoles. Abidjan, Côte d'Ivoire : Centre de Promotion des Exportations. 75 pages.
- Diallo, A., & Kamano, M. (2019). Organisation paysanne et compétitivité des filières vivrières en Afrique. Conakry, Guinée : Presses de l'Université de Conakry. 189 pages.
- Douglass, N. (1990). Institutions, Institutional Change and Economic Performance. Cambridge, UK : Cambridge University Press. 159 pages.
- FAO. (2020). Analyse des chaînes de valeur du manioc en Afrique de l'Ouest : Études de cas en Côte d'Ivoire. Rome, Italie : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). 112 pages.
- FAO. (2021). Diagnostic des chaînes de valeur du manioc en Afrique de l'Ouest. Rome, Italie : FAO. 98 pages.
- FAO. (2022). Perspectives agricoles et alimentaires en Afrique de l'Ouest. Rome, Italie : FAO. 134 pages.
- FAOSTAT. (2022). Cassava production statistics – Côte d'Ivoire. Rome, Italie : FAO. Consulté sur <https://www.fao.org/faostat>
- FIRCA. (2022). Rapport annuel sur la performance des filières vivrières en Côte d'Ivoire. Abidjan, Côte d'Ivoire : Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole. 88 pages.
- Fok, M. (2017). Dynamique des systèmes agroalimentaires en Afrique de l'Ouest. Paris, France : L'Harmattan. 248 pages.
- Gereffi, G., Humphrey, J., & Sturgeon, T. (2005). The governance of global value chains. *Review of International Political Economy*, 12(1), 78–104.
- INS. (2022). Rapport sur l'économie régionale de la Côte d'Ivoire. Abidjan, Côte d'Ivoire : Institut National de la Statistique. 142 pages.
- Kaplinsky, R., & Morris, M. (2001). A Handbook for Value Chain Research. Ottawa, Canada : International Development Research Centre (IDRC). 115 pages.
- Konan, K. D., & Kouakou, A. B. (2020). Analyse des politiques publiques de soutien à la filière manioc en Côte d'Ivoire. *Économie et Développement*, 18(1), 75-89.
- Kouadio, K., & N'Guessan, E. (2019). Potentiel agro-économique de la Côte d'Ivoire et politiques de valorisation des cultures vivrières. *Cahiers Ivoiriens de Recherche*, 5(3), 55-68.
- Kpakpabia, G. J. (2018). Problèmes structurels de la transformation agroalimentaire en Afrique de l'Ouest : le cas de la filière manioc. Cotonou, Bénin : Presses Universitaires de l'Afrique de l'Ouest. 187 pages.
- Massamba, J., et al. (2001). Économie agricole et politiques rurales en Afrique. Dakar, Sénégal : ENDA Tiers Monde. 215 pages.

- MINADER. (2021). Document de stratégie de développement de la filière manioc. Abidjan, Côte d'Ivoire : Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural. 64 pages.
- MINADER. (2023). Document de planification stratégique des filières vivrières 2021-2025. Abidjan, Côte d'Ivoire : Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural. 80 pages.
- Ministère du Commerce. (2023). Bilan de la mise en œuvre de la stratégie d'exportation des produits vivriers en Côte d'Ivoire. Abidjan, Côte d'Ivoire : Direction Générale du Commerce Extérieur. 71 pages.
- N'Guessan, K., & Konan, B. (2019). Problématiques agricoles et exportations vivrières en Côte d'Ivoire. Abidjan, Côte d'Ivoire : Université Félix Houphouët-Boigny. 133 pages.
- North, D. C. (1990). Institutions, Institutional Change and Economic Performance. Cambridge, UK : Cambridge University Press. 159 pages.
- Ouattara, C. S. (2023). Compétitivité des filières agricoles ivoiriennes à l'exportation : Cas du manioc et de ses produits dérivés (Thèse de doctorat). Abidjan, Côte d'Ivoire : Université Félix Houphouët-Boigny. 263 pages.
- Port Autonome d'Abidjan. (2022). Statistiques portuaires annuelles. Abidjan, Côte d'Ivoire : Port Autonome d'Abidjan. 90 pages.
- RGPH. (2021). Résultats globaux du Recensement Général de la Population et de l'Habitat. Abidjan, Côte d'Ivoire : Institut National de la Statistique. 200 pages.
- Rodrik, D. (2008). The Real Exchange Rate and Economic Growth. *Brookings Papers on Economic Activity*, 2008(2), 365–412.
- Soumahoro, F. (2021). Le manioc comme vecteur de développement agro-industriel en Afrique de l'Ouest. *Afrique Économie*, 9(4), 91-105.
- Tapsoba, L. (1995). Problèmes de commercialisation des produits vivriers en Afrique de l'Ouest. Ouagadougou, Burkina Faso : INERA. 176 pages.
- Trèche, S. (1995). Le manioc en Afrique : Enjeux, contraintes et perspectives. Paris, France : CIRAD. 148 pages.
- Tschirley, D., et al. (2015). *Strategies for Sustainable Food Systems in Africa*. Nairobi, Kenya : AGRA. 198 pages.
- UEMOA. (2024). Rapport sur la politique agricole régionale. Ouagadougou, Burkina Faso : Commission de l'UEMOA. 121 pages.
- Yao, K. A., & Kouadio, L. B. (2021). Compétitivité des produits vivriers ivoiriens à l'export : diagnostic de la filière manioc. Abidjan, Côte d'Ivoire : Éditions Africaines Universitaires. 198 pages.
- Yao, L., & N'Dri, A. M. (2021). Contraintes logistiques et organisationnelles de la filière manioc en Côte d'Ivoire. *Revue Ivoirienne de Logistique et de Management*, 6(2), 42-59.
